



**DIRECTION GENERALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
DIRECTION DES MONITORINGS**

Strasbourg, 9 octobre 2007

Greco (2007) 12F Rev3

Tour de table
sur les évolutions récentes dans les institutions et les stratégies anticorruption – notamment pour ce qui est des mesures destinées à poursuivre la sensibilisation dans ce domaine
(33e Réunion Plénière du GRECO, 29 mai – 1er juin 2007)

**Synthèse des informations
communiquées par les délégations**

Introduction

Lors de sa discussion sur l'organisation des réunions plénières prévues pour 2007, le Bureau a décidé, à sa 37e réunion (Strasbourg, 13 et 14 novembre 2006), que le GRECO organiserait à intervalles réguliers des tours de table sur certaines questions issues de ses (Premier) et Deuxième Cycles d'Evaluation, le GRECO pouvant ainsi servir d'enceinte pour un échange d'informations (notamment les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre des recommandations ; les pratiques prometteuses ; les tendances émergentes) – voir Greco (2006) 26F.

A l'occasion de sa 33e réunion plénière (Strasbourg, 29 mai – 1er juin 2007), le GRECO a tenu son premier tour de table sur « les développements récents en matière d'institutions et de stratégies anti-corruption, y compris des mesures prises pour sensibiliser le public dans ce domaine ». Les délégations qui y ont participé ont fourni de nombreux exemples, portant notamment sur des mesures prises dans le contexte des procédures de conformité en cours (synthétisées ci-après).

Albanie

La nomination d'un nouveau gouvernement en 2005 a entraîné des changements dans la composition de l'Unité de lutte contre la corruption, qui dépend du Conseil des Ministres. L'Unité a été renforcée et s'est vue confier un nouveau rôle et de nouvelles compétences (procéder à des inspections au sein de l'administration et assurer des missions opérationnelles). Une Task Force anticorruption a été créée fin 2005. Elle est présidée par le Premier Ministre et composée de représentants de divers ministères et autorités impliqués dans la lutte contre la corruption, qui se réunissent également au niveau technique. Une série de mesures ont été prises pour moderniser/informatiser les procédures d'appels d'offre et l'enregistrement des sociétés commerciales. La stratégie anticorruption, jusqu'ici élaborée sur une base annuelle, va être remplacée d'ici la fin 2007 par une stratégie à moyen terme (2007-2013). Les initiatives de sensibilisation se sont concentrées ces deux dernières années sur la dénonciation des cas de corruption (grâce à des numéros d'appels spéciaux – *hotlines*).

Arménie

Une nouvelle stratégie anticorruption et un plan d'action (le précédent remontait à 2003) doivent être adoptés d'ici la fin de 2007. Ils couvrent les soins de santé, les marchés publics, les services du fisc, les douanes et l'administration publique et intégreront dans leurs travaux les recommandations du GRECO et des groupes de travail de l'OCDE.

Autriche

Un cadre juridique général pour la lutte contre la corruption est en cours d'élaboration afin d'appliquer la Convention pénale sur la corruption (STE 173), la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) ainsi que les recommandations du groupe de travail de l'OCDE. Pour la première fois, début juin, une journée de lutte contre la corruption sera célébrée dans le pays et une stratégie commune sera au centre des débats entre tous les acteurs concernés. L'Autriche accueillera également, en juillet de cette année, la première université d'été internationale sur la lutte contre la corruption, avec la participation de l'UE et des pays voisins.

Azerbaïdjan

Une nouvelle version va remplacer le plan de lutte contre la corruption adopté pour 2004-2006. Un projet de loi sur la responsabilité pénale des personnes morales est en cours d'adoption. Un service spécial de lutte contre la corruption – qui comporte une

unité d'enquêteurs – a été créé. Il est maintenant crucial d'intensifier la coordination entre les divers services responsables des enquêtes pour faits de corruption.

Belgique

Des informations sur les évolutions récentes ont été fournies dans le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle adopté la même semaine (33e réunion plénière du GRECO) et publié ultérieurement sur le site web du GRECO [http://www.coe.int/t/dg1/Greco/evaluations/round2/GrecoRC2\(2006\)9_Belgium_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dg1/Greco/evaluations/round2/GrecoRC2(2006)9_Belgium_FR.pdf).

Bosnie-Herzégovine

La stratégie anticorruption actuellement en vigueur court jusqu'à la fin de 2007, et est suivie par un organe de supervision spécial. Des modifications au droit pénal et à la législation en matière de procédure pénale sont en cours d'élaboration.

Bulgarie

En 2006, une nouvelle stratégie anticorruption ("Gouvernance transparente") a été adoptée pour 2006-2008. Le plan d'action pour la mise en œuvre, élaboré annuellement, prend également en compte les recommandations du GRECO, de l'UE et de l'OCDE. Une nouvelle commission a été établie pour suivre la mise en œuvre de ces documents cadres. Le Parlement et le Conseil judiciaire supérieur ayant des structures similaires, un conseil de coordination a été créé en 2006.

Croatie

Toutes les activités prévues dans le programme de lutte contre la corruption adopté en mars 2006 pour 2006-2008 seront menées sous l'égide du ministère de la justice, à qui toutes les autorités concernées soumettent un rapport mensuel sur la mise en œuvre. Un conseil de coordination a également été instauré.

République Tchèque

Le 1^{er} janvier 2007, la Brigade financière a été transférée à une unité de lutte contre la corruption et la criminalité financière, qui relève de la Police criminelle. Un projet de texte de loi sur la responsabilité administrative des personnes morales est en cours d'élaboration ; il devrait établir des collèges spéciaux de juges, formés et spécialisés dans les poursuites liées aux affaires de corruption.

Danemark

Les mesures de sensibilisation se sont concentrées sur les relations commerciales internationales. Un outil en ligne (le Compass sur la Responsabilité sociale des entreprises) a été élaboré en 2005 en vue d'informer et de conseiller les entreprises danoises sur les différences culturelles dans les affaires, la gestion des relations d'affaires internationales, comment rester intègre, éviter les pots-de-vin etc. Dans le même temps, la Confédération des Industries danoises (qui compte quelque 7 000 adhérents) propose un Service de sensibilisation à la corruption (production et mise à disposition de manuels et de formation, assistance et conseils généraux sur les pots-de-vin et commissions destinées à faciliter les tractations).

Estonie

Aucun changement institutionnel majeur n'est intervenu. Une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption sera adoptée d'ici la fin de l'année. Un projet de loi a été élaboré pour moderniser le système de collecte et de contrôle des déclarations de patrimoine par la commission parlementaire spéciale chargée de la lutte contre la corruption. D'après le

programme de la Coalition pour 2007-2011, les compétences d'enquêtes sur les cas de corruption dans les villes et municipalités rurales (qui avaient été confiées à la police locale ordinaire) reviendraient à nouveau au Corps de Police de Sécurité, ce qui serait un changement important.

Finlande

La Finlande prépare actuellement la mise en œuvre d'une recommandation du GRECO sur le "pantouflage". La visite d'une équipe d'évaluateurs du GRECO prévue dans le cadre de l'évaluation du Troisième Cycle a suscité un vif intérêt et une certaine publicité pour les activités du GRECO en Finlande. Le gouvernement finlandais a l'intention de désigner une équipe d'experts chargés de préparer la mise en œuvre des recommandations du Troisième Cycle. Depuis mai, un officier de police spécialisé, qui se concentre uniquement sur les cas de corruption, a été nommé au Bureau National d'Enquête (BNE).

Géorgie

Les autorités géorgiennes préparent actuellement la révision de la stratégie nationale anticorruption (qui remontait à 2005) et de son plan d'action (datant de 2006). Une nouvelle approche consiste à donner à chaque institution gouvernementale davantage de responsabilités dans l'adoption de ses propres stratégies et plans d'action internes. Le Bureau du Procureur et le ministère de l'Intérieur, en particulier, ont élaboré des sites web d'information sur la lutte contre la corruption, sur les affaires et enquêtes ; il est possible d'y signaler des cas de corruption. La Convention pénale sur la corruption a été ratifiée en 2006 et la Géorgie s'apprête à ratifier la CNUCC. L'élaboration de textes de loi est en cours pour appliquer une recommandation du GRECO relative à l'incompatibilité entre certaines fonctions. De manière générale, en 2006, les efforts ont porté essentiellement sur l'amélioration du climat et de l'environnement des affaires.

Allemagne

De nouvelles lois sont en cours d'adoption concernant a) l'applicabilité des écoutes téléphoniques pour la corruption active et passive (adoption finale prévue d'ici fin 2007 au plus tard), b) la mise en œuvre de la Convention pénale, de la CNUCC et de la décision cadre de l'UE (projet approuvé par le Cabinet le 30 mai). Des textes de loi distincts sur la corruption de parlementaires seront préparés par le Parlement lui-même plus tard, à titre exceptionnel.

Grèce

Un projet de loi a été élaboré pour appliquer la Convention pénale. L'impression est que le GRECO devrait se pencher davantage sur la petite corruption de tous les jours et l'élaboration de directives à l'intention du public.

Islande

Des changements sont intervenus récemment dans les structures de forces de police et la fonction de procureur pour les crimes économiques est désormais assurée par une unité indépendante (l'Unité d'enquête et de poursuites en matière de criminalité économique), ce qui va renforcer la position du procureur.

Irlande

Un nouveau texte réglementant le signalement de cas de corruption (*whistleblowing*) en ce qui concerne les abus policiers a été adopté en avril de cette année. Il prévoit une série de mesures de protection en faveur des dénonciateurs (leur identité est protégée, ils ne peuvent être poursuivis, les auteurs de menaces ou tentatives d'influencer ces personnes peuvent être sanctionnés).

Lettonie

Le financement des partis politiques fait actuellement débat : a) le Bureau de Prévention et de Lutte contre la Corruption (BPLC) a élaboré des modifications pour que soit engagée la responsabilité pénale des bénéficiaires de dons et des personnes qui ont proposé d'apporter un financement important aux partis politiques, et pour que le dépassement des limites de dépenses autorisées soit pénalement sanctionné ; b) alors que les limites de financement sont basses, le parlement est en passe de les abolir ; c) les discussions sont en cours concernant la nécessité de réglementer les campagnes préélectorales et de s'attaquer au problème de la publicité déguisée et des activités de tierces parties. Le BPLC a également élaboré un document de réflexion sur le lobbying. Cette pratique n'étant pour l'heure pas réglementée, ce document propose d'y remédier et de modifier la disposition sur le trafic d'influence adoptée en 2004 pour faire la distinction entre deux concepts - l'activité légitime de lobbying et le délit pénal de trafic d'influence. Des documents de formation à l'éthique dans le secteur public ont été élaborés en 2006 et mis en ligne. Une campagne contre la corruption, reposant sur des spots vidéo provocateurs diffusés à la télévision, a été menée en février-mars de cette année.

Lituanie

Des informations sur les évolutions récentes ont été fournies dans le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle adoptée la semaine de la 33e réunion plénière du GRECO. L'organe spécial lituanien chargé de la lutte contre la corruption (le Service spécial d'enquêtes) a été renforcé et doté de plus de ressources. Le programme et le plan d'action anticorruption (couvrant initialement la période 2002-2006) – qui est supervisé par une commission spéciale – a été révisé l'an dernier. L'an dernier également, la Lituanie a ratifié la CNUCC.

Luxembourg¹

Le gouvernement a entamé les travaux d'élaboration législatifs pour approuver la CNUCC et établir un organe spécial chargé de la lutte contre la corruption (le COPRECO) qui sera chargé du suivi des recommandations du GRECO et autres mécanismes similaires. Cet organe existe déjà de manière informelle.

Malte

Des informations sur les nouveaux développements ont été fournies dans le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle adopté durant la 33e réunion plénière du GRECO.

Moldova

En décembre 2006, le Parlement de la Moldova a adopté un nouveau plan d'action global pour la lutte contre la corruption. Ce plan d'action, qui couvre la période 2007-2009, se concentre sur l'adoption d'un cadre juridique approprié, la prévention de la corruption dans les institutions publiques et le secteur privé, l'amélioration de la coopération entre les institutions publiques et la société civile et l'extension de la collaboration internationale, l'un de ses objectifs étant la sensibilisation des fonctionnaires et de la société civile.

En 2006, le (nouveau) ministère de l'Administration publique locale a été chargé de la coordination générale, couvrant aussi les travaux et mesures de lutte contre la corruption, au niveau local. Dans certains ministères, des services d'audit interne ont été

¹ Les informations ont été fournies par le délégué belge au nom du Luxembourg.

établis. Le 1^{er} janvier 2007 a vu la création de l'Institut national de la justice chargé de l'organisation d'activités de formation, notamment sur le thème de la corruption.

Plusieurs projets de loi ont été élaborés et sont maintenant à l'étude devant le Parlement; ils portent sur la lutte contre la corruption, sur le conflit d'intérêts, sur le code de conduite pour les agents publics, sur le financement des partis politiques ainsi que sur les modifications nécessaires pour que soit établie la responsabilité des personnes morales pour faits de corruption. Le Parlement examine actuellement les projets de loi relatifs à la ratification de la CNUCC, de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et sur le Financement du terrorisme, ainsi que sur le Protocole à la Convention pénale sur la corruption (l'adoption devrait intervenir en 2007).

Le 27 décembre 2006, le Parlement a adopté la Loi n° 430 (entrée en vigueur le 23 mars 2007). Cette loi, qui modifie et amende le règlement intérieur du Parlement, comporte, dans son chapitre 3 sur la procédure applicable pour la levée de l'immunité parlementaire, 5 articles traitant de la définition de l'immunité parlementaire, des requêtes pour lever cette dernière, de la procédure d'examen de la requête du procureur général par la commission parlementaire du règlement et des immunités, de la procédure de levée de l'immunité et de l'obligation pour les organes répressifs d'informer le Parlement des conclusions de l'examen de l'affaire.

République du Monténégro

Une stratégie et un plan d'action contre la corruption (pour 2006-2009) ont été adoptés en 2005 et 2006 respectivement. Le plan d'action visera notamment à concrétiser les recommandations émanant du GRECO et d'autres institutions internationales. Sa mise en œuvre est supervisée par une commission nationale à laquelle 30 organes et institutions de l'Etat, ainsi que des ONG et des entités du secteur privé, font rapport mensuellement. Un premier rapport semestriel sera publié en juillet 2007. Outre les nouveaux textes législatifs adoptés en 2006 (à noter tout particulièrement ceux sur les marchés publics et la responsabilité pénale des personnes morales), d'autres changements sont à l'étude (à savoir la rédaction d'une nouvelle constitution, des textes législatifs sur le financement des partis politiques et sur le blanchiment d'argent). Des modifications au Code de procédure pénale traiteront des questions des techniques spéciales d'enquête, de la confiscation des produits du crime et de la saisie. Au deuxième semestre de 2007, priorité sera donnée à une campagne de sensibilisation, qui débutera par des sessions de formation dans les universités et facultés.

Norvège

Il n'y a pas eu de nouveautés significatives en ce qui concerne les institutions et stratégies de lutte contre la corruption. Ces deux dernières années, la Norvège a connu une augmentation substantielle des affaires de corruption (passées de 4 par an en moyenne dans le passé à 10 à 20 aujourd'hui). Ces affaires concernent pour l'essentiel le secteur public (et ont choqué autant les personnalités politiques que les dirigeants d'institutions). Outre ØKOKRIM, l'unité centrale chargée d'enquêter notamment dans les affaires de corruption, plusieurs districts de police ont entamé leurs propres enquêtes, expérience qui pourrait se révéler fort utile pour les unités de lutte contre le crime économique nouvellement créées au sein des 27 districts de police. Des affaires de corruption apparemment très graves dans la municipalité d'Oslo et d'autres communes avoisinantes ont conduit à y renforcer la lutte contre la corruption, notamment par un code d'éthique révisé, de nouvelles procédures de contrôles internes, l'introduction d'un système de déclaration des biens personnels, de numéros verts pour la dénonciation anonyme etc.

Pologne

En juillet 2006, un Bureau central de lutte contre la corruption a été créé. Son directeur est nommé par le Premier ministre pour un mandat de 4 ans. Il est encore trop tôt pour tirer les leçons de la courte expérience de ce bureau, qui devrait néanmoins à terme devenir une structure puissante jouissant d'une forte autonomie et comptant une centaine d'employés ou plus.

Portugal

Les efforts récents de lutte contre la corruption se sont concentrés sur la sensibilisation par le biais de diverses initiatives : a) un ouvrage didactique intitulé « Prévenir la corruption » qui a été diffusé dans les administrations et le secteur privé, avec en appui un site web et un numéro d'appel pour le signalement de cas de corruption ; b) une exposition itinérante (qui se poursuit actuellement) sur le thème de la corruption ; c) des ateliers organisés régulièrement (ainsi, en mars, le ministère de l'Intérieur en a organisé un sur la corruption et la transparence).

Roumanie

L'Agence Nationale d'Intégrité est dotée de pouvoirs et de fonctions de supervision à l'égard des fonctionnaires (pour ce qui est de leurs biens, des conflits d'intérêt et des incompatibilités). Pour 34 types de postes, les titulaires doivent soumettre des déclarations selon un format clairement défini conçu par des experts de la Banque mondiale. Les inspecteurs de l'Agence peuvent se saisir *ès qualités* d'une affaire ou en être saisis. En cas d'écart de plus de 10 000 euros injustifié entre les informations portées sur la déclaration et la situation réelle, l'affaire est portée devant la justice dans le but d'obtenir la confiscation des biens dont l'origine légitime ne peut être prouvée. L'Agence peut imposer des sanctions pour défaut de présentation de déclarations de patrimoine ou d'intérêts, ou pour défaut d'application de sanctions disciplinaires. Elle est indépendante (n'étant tenue de recevoir aucune instruction), ses dirigeants sont sélectionnés selon un concours ouvert et elle présente un rapport annuel au Sénat. La responsabilité des personnes morales pour des délits pénaux a été introduite en 2006 et une révision générale du Code pénal et du Code de procédure pénale est en cours de préparation. Une campagne contre la petite corruption au quotidien - par exemple dans les domaines de l'éducation et des soins de santé - doit se dérouler de juillet à novembre de cette année.

Fédération de Russie

Au nombre des priorités figure l'élaboration d'une stratégie générale de lutte contre la corruption. Au début de cette année, un groupe de travail interministériel a été créé par décret présidentiel pour élaborer des propositions concernant en particulier la mise en œuvre de la CNUCC et des instruments du Conseil de l'Europe contre la corruption, et pour créer un organe central ayant une fonction préventive. Les travaux dans le domaine juridique couvriraient les aspects de droit pénal, les aspects de la corruption liés au blanchiment d'argent, le statut des fonctionnaires et plus généralement des agents publics (et prévoirait notamment certaines restrictions), ainsi que des mesures destinées à mieux prévenir les interférences dans le travail de la police et de la justice. Le groupe de travail devra faire rapport au Président en août de cette année. En 2006, une « chambre publique » sous l'autorité du Président a passé en revue la législation pour identifier les risques liés à la corruption. Il a été signalé qu'une tentative pour introduire la confiscation d'actifs sur la base de normes de droit civil a échoué du fait de certaines craintes (enracinées dans l'histoire). De même, les obligations de divulgation actuellement en vigueur sont mal acceptées dans la pratique. Les médias et le législatif sont associés aux efforts gouvernementaux pour mieux faire accepter ces mécanismes.

République de Serbie

Du fait de l'adoption de la nouvelle constitution en octobre 2006, bon nombre de textes et projets de lois doivent repasser par le processus parlementaire/législatif (tel est le cas pour la loi appliquant la Convention de droit civil sur la corruption). L'impression est qu'il faut ralentir le rythme des réformes pour concentrer les efforts sur le nombre significatif (et parfois excessif) - une vingtaine - de stratégies, de plans d'action et de commission spéciales qui doivent être mises en oeuvre. L'institution du juge enquêteur est source de problèmes dans le nouveau Code de procédure pénale et la rationalisation du réseau judiciaire est en cours de préparation (le pays compte deux fois plus de juges que la Belgique). Un certain nombre de hauts fonctionnaires a récemment fait l'objet d'accusations ou de condamnations pour corruption.

République Slovaque

Pour ce qui est des institutions chargées de la lutte contre la corruption, la situation s'est stabilisée. Les organes répressifs anticorruption, à savoir la Cour spéciale, le Bureau du Procureur spécial et le Bureau du Présidium de la Police chargé de la lutte contre la corruption, recourent largement à de nouvelles techniques d'investigation, avec beaucoup de succès. Leur stratégie de travail a changé ; en pratique, ils concentrent désormais leurs efforts essentiellement sur la détection des affaires actuelles de corruption et le déclenchement des poursuites, et cherchent pour cela à obtenir des flagrants délits. Ils recourent quasiment en permanence aux agents sous couverture, aux écoutes et aux caméras audio et vidéo, ce qui leur a permis de recueillir des preuves de corruption concernant des membres de la police, juges, procureurs, fonctionnaires gouvernementaux et municipaux etc. Les médias jouent un rôle très important dans ce domaine également, car toutes les affaires sont portées immédiatement à la connaissance du public, dès que le coupable est découvert. La Slovaquie a ratifié la Convention pénale sur la corruption en 2000 et la Convention civile sur la corruption en 2003.

Slovénie

L'impression est que l'implication en faveur de la lutte contre la corruption et la priorité accordée à cette dernière ont diminué, et l'autonomie de certaines institutions clés suscite des préoccupations. La Commission pour la prévention de la corruption est sous la menace d'une dissolution (un premier projet de loi transférant ses compétences au Parlement a été jugé inconstitutionnel en avril de cette année, mais un nouveau projet a été élaboré) et, dans l'intervalle, le financement de ses activités n'est pas assuré, malgré l'augmentation significative du nombre des plaintes reçues (260 à la fin du premier trimestre de 2007, soit autant que pour toute l'année 2006). La Commission est également chargée de former et de sensibiliser divers groupes cibles, et de mettre en oeuvre la stratégie et le plan d'action de 2004 ; si elle est abolie, l'on ne sait pas qui reprendrait ces missions.

Espagne

Plusieurs changements sont intervenus ou sont prévus : la réforme du Code pénal pour y introduire le concept de responsabilité des personnes morales, un Code d'éthique pour la fonction publique, une loi pour renforcer l'accès aux informations administratives publiques et une loi sur le financement des partis politiques (avec des principes directeurs pour garantir la responsabilité) etc.

Suède

Des informations sur les nouveaux développements ont été fournies dans le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle adopté lors de la 33e réunion plénière du GRECO et publié ensuite sur le site web du GRECO

([http://www.coe.int/t/dg1/Greco/evaluations/round2/GrecoRC2\(2007\)1_Sweden_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dg1/Greco/evaluations/round2/GrecoRC2(2007)1_Sweden_FR.pdf))

Suisse

Dès 2003, le Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, avec d'autres institutions gouvernementales, le secteur privé et le Chapitre suisse de *Transparency International*, a publié à l'intention des entreprises suisses opérant à l'étranger une brochure (dont 30 000 exemplaires ont été distribués à des organisations fédérant des entreprises, et qui a été également mise en ligne et annoncée dans les médias) sur les dangers de la corruption, en particulier de la corruption active d'agents publics étrangers. Cette initiative a eu un tel succès qu'elle va être suivie d'une deuxième édition complétée par une section sur la corruption dans le secteur privé et la corruption passive d'agents publics étrangers.

"L'ex-République yougoslave de Macédoine"

La CNUCC a été ratifiée récemment et plusieurs changements juridiques sont intervenus concernant les réglementations sur la protection des données personnelles et l'accès à l'information, ainsi que la création d'un organe chargé de mettre en oeuvre le système de déclaration du patrimoine. Fin mai, le Parlement a adopté une loi sur les conflits d'intérêts. Les dispositions concernant la responsabilité pénale des personnes morales, la confiscation d'actifs, les techniques spéciales d'enquête sont déjà en place (une loi récente sur l'interception des communications permet de recourir à ces mesures dans les enquêtes sur des faits de corruption). La justice connaît aussi actuellement d'importants changements : à la suite de la nouvelle Constitution, un Conseil judiciaire est en cours de création ; une nouvelle loi sur la justice a été adoptée ; des tribunaux administratifs ont été créés et de nouveaux juges sont en conséquence recrutés ; enfin, une nouvelle loi sur le Parquet est en phase d'adoption. Plusieurs juges ont été limogés récemment pour corruption. Concernant les initiatives de sensibilisation, le gouvernement a récemment adopté une stratégie sur la coopération avec la société civile. Après des évaluations, il a été décidé de réviser la stratégie et le plan d'action anticorruption de 2003 pour établir un programme en six piliers destiné à la prévention et à la dénonciation de la corruption, l'accent étant mis tout particulièrement sur l'efficacité des mesures, l'adoption d'indicateurs clés de performance. La mise en oeuvre du programme sera supervisée par une commission d'Etat chargée de la lutte contre la corruption.

Turquie

En 2006, la portée des travaux du comité interministériel a été étendue à la lutte contre la corruption (y compris dans ses aspects internationaux) et une nouvelle loi sur la prévention du blanchiment d'argent et sur la mise en oeuvre de la CNUCC est entrée en vigueur. Les élections législatives prochaines ralentiront la mise en oeuvre des recommandations du GRECO.

Ukraine

Des informations générales figurent dans le Rapport d'Evaluation conjoint des Premier et Deuxième Cycles du GRECO adopté en mars 2007. Un plan de lutte contre la corruption a été élaboré (il pourrait être adopté en septembre prochain) pour mettre en oeuvre les recommandations formulées dans le rapport.

Royaume-Uni

Le Secrétaire d'Etat pour le Développement international a été chargé par le Premier ministre, en juillet 2006, de diriger l'action du Royaume-Uni en matière de lutte contre la corruption internationale et de veiller à ce que s'instaure une étroite coopération entre tous les services et organes gouvernementaux concernés. Un premier plan d'action annuel (2006-2007) a été publié, avec comme mot d'ordre de faire davantage dans 4 domaines clés : l'enquête et les poursuites dans des faits de corruption à l'étranger commis par des personnes physiques ou morales britanniques, la lutte contre le blanchiment d'argent par des personnes politiquement exposées et la récupération des actifs volés, la promotion d'un comportement commercial responsable et le soutien aux efforts internationaux de lutte contre la corruption. Parmi les premiers résultats, on citera l'établissement d'une Unité spéciale de lutte contre la corruption outre-mer (cette Unité, qui relève de la Police de la Ville de Londres, travaille actuellement avec le Service des Fraudes graves sur 6 affaires, et a procédé à ses premières arrestations en janvier) ; la création au sein du Service de police métropolitaine d'une Unité chargée des produits de la corruption, qui a procédé à la saisie de 34,6 m £ de biens réputés volés ; l'instauration par l'Agence de lutte contre la grande criminalité organisée de nouvelles structures de lutte contre le blanchiment d'argent en vue d'améliorer la collecte et l'enrichissement d'informations ; la modernisation du Point contact national en vue de renforcer l'efficacité des Principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales et de promouvoir un comportement responsable dans les affaires ; et le renforcement des activités de sensibilisation auprès du secteur privé et avec les agents publics britanniques sur le terrain basés outre-mer. En-dehors du cadre du plan d'action, on citera aussi plusieurs initiatives importantes : la Commission législative passe actuellement en revue la loi britannique contre la corruption en vue de sa refonte ; un projet de loi sur la grande criminalité, actuellement à l'étude par le Parlement, prévoit des "ordonnances de prévention de la grande criminalité" qui font peser des restrictions ou des obligations sur des personnes physiques ou morales impliquées dans la grande criminalité, y compris les infractions de corruption et de pot-de-vin ; les compétences en matière de récupération d'actifs seront également renforcés (l'Agence pour la récupération d'actifs - *the Assets Recovery Agency* - et l'Agence de lutte contre la grande criminalité - *the Serious Organised Crime Agency* - sont en train de fusionner et un Plan d'action pour la récupération d'actifs a été publié) ; un nouveau code du service public (prévoyant des normes de comportement, notamment le signalement d'activités criminelles ou illégales) a été publié par le Gouvernement ; et l'extension de la ratification par le Royaume-Uni de la Convention pénale sur la corruption (STE n° 173) à Guernesey et à l'Ile de man (Dépendances de la Couronne) est en préparation.

Etats-Unis

A la suite des élections à mi-parcours qui ont vu les Démocrates gagner la majorité aux deux Chambres du Congrès, des modifications ont été proposées concernant le rôle et les procédures des commissions « Ethique » de la Chambre des Représentants et du Sénat, et sont en discussion actuellement. Les Etats-Unis ont également fait part de leur volonté de participer à un projet pilote d'évaluation et de collecte d'information reposant sur l'utilisation de l'aide-mémoire (check-list) proposé par le premier Conseil des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Prochain tour de table

Le GRECO a décidé de consacrer son prochain tour de table, prévu au cours de sa 34e réunion plénière (octobre 2007), à la question des règles et grandes orientations concernant le passage de fonctionnaires du public au privé (le pantouflage). Il s'agira du premier tour de table organisé à la suite de la décision du Bureau (lors de la 37e plénière) de renforcer la procédure de conformité, entre autres en organisant « un tour de table (sur la base du volontariat) tous les six mois pour faire le point sur la mise en œuvre des recommandations » (voir Greco (2006) 26F.)